

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-174_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°174/2022

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil communautaire du 3 novembre 2022

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 3 novembre 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VEROY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°175/2022

Objet : Adoption de l'APD et du plan de financement de la rénovation énergétique de la Médiathèque

Le Président explique que la rénovation énergétique de la Médiathèque du Pays d'Héricourt est une action phare inscrite au CRTE. Elle affiche une ambition d'exemplarité, en particulier sur le volet énergétique, permettant d'obtenir les aides de la Région, de l'Etat (DETR, DSIL), de la DRAC, et du FEDER. À ce titre, le projet s'inscrit dans le programme régional EFFILOGIS et a été identifié comme projet pilote national par la DRAC. Il sera également proposé à l'appel à projets « Bâtiments démonstrateurs économes en énergie » du FEDER.

L'objectif de performance recherché est de -60% d'économies d'énergie après rénovation, permettant de générer d'importantes économies de charges de fonctionnement, et d'améliorer la fonctionnalité du bâtiment aussi bien pour les usagers (environ 60 000 à 80 000 passages par an) que les salariés.

Par délibération du 9 Juin 2022, le Conseil Communautaire a confié la maîtrise d'œuvre au cabinet GIROLIMETTO de Montbéliard.

Suite à la présentation en séance par le maître d'œuvre, l'APD se répartit en 13 lots pour un montant de 1 340 400 € HT.

- **Plan de financement**

Sur la base de l'APD, le coût prévisionnel est ajusté de la manière suivante :

- Mission de maîtrise d'œuvre portée à un montant de 104 551,20 € HT (soit un taux de rémunération du maître d'œuvre revu à 7,80% du montant travaux tel que défini au stade APD), auquel s'ajoutent 5 000 € de missions complémentaires (CEM / DUEM).
- Opération globale, d'un montant de 1 550 000 € HT, et qui donnera lieu à une recherche de financements à hauteur de 80%, et selon le plan de financement suivant :

DEPENSES (en € - HT)		RECETTES		Taux
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	109 551,20 €	Région BFC - Effilogis	30 000 €	27%
		Etat - DRAC	54 776,60 €	50%
		CCPH	24 774,60 €	23%
Travaux	1 340 400 €	Région BFC - Effilogis	200 000 €	15%
		Etat - DRAC / DSIL	670 200 €	50%
		FEDER	202 120 €	15%
		CCPH	268 080 €	20%
Equipements	100 048,80 €	Etat - DRAC	50 024,40 €	50%
		Département 70	15 000 €	15 %
		Département 25	10 000 €	10 %
		CCPH	25 024,40 €	25%
TOTAL	1 550 000 €		1 550 000 €	

Le financement global se répartit de la manière suivante :

DEPENSES (en € - HT)		RECETTES		Taux
Maîtrise d'œuvre, travaux, et équipement	1 550 000 €	Région BFC - Effilogis	230 000 €	15%
		Etat - DRAC / DSIL	775 001 €	50%
		FEDER	202 120 €	13%
		Département 70	15 000 €	1%
		Département 25	10 000 €	1%
		CCPH	317 879 €	20%
TOTAL	1 550 000 €		1 550 000 €	

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'APD relatif à l'opération de rénovation énergétique de la médiathèque pour un montant de travaux estimé à 1 340 400 € HT,
- **INSCRIT** les crédits au budget 2023,
- **AJUSTE** les honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre et **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre correspondant portant la rémunération du maître d'œuvre à 109 551,20 € HT,
- **ADOpte** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de financement auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-175_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

42

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°176/2022

Objet : Adoption de l'APD et du plan de financement de la démolition du bâtiment rue de la Tuilerie

Le Président expose que la friche industrielle des Tuileries comprend encore 3 000 m² après une première phase de démolition ayant permis l'implantation du bassin d'apprentissage de la natation.

Après l'évacuation des locataires occupants, un permis de démolir a été obtenu au mois de juin et les analyses d'amiante ont été conduites à l'automne.

Le maître d'œuvre retenu à savoir le cabinet Itinéraires architecture a rendu ses premiers chiffrages pour la démolition de la tuilerie portant le coût d'opération prévisionnel à 240 000 € HT selon le détail suivant :

Travaux : 197 000 € HT dont

- Installation de chantier : 8 000 €
- Désamiantage : 87 000 €
- Démolition : 95 000 €
- Remblaiement : 7 000 €

Honoraires et études : 43 000 €.

A noter que suite aux différents diagnostics amiante et plomb le cout estimatif des travaux a évolué par rapport au montant estimé lors de la consultation de maîtrise d'œuvre. Afin de prendre en considération ces évolutions indépendantes du maître d'œuvre, il est proposé de réviser la rémunération de celui-ci afin de l'actualiser. Ainsi la rémunération de maîtrise d'œuvre est portée à la somme de 12 915 € HT soit 15 498 € TTC pour un taux de rémunération définitif de 6.56%.

- **Plan de financement**

Sur la base de l'APD, il est proposé le Plan de financement suivant, permettant de rechercher jusqu'à 80% de subventions :

DEPENSES (en €-HT)		RECETTES		
Etudes, honoraires de maîtrise d'œuvre et contrôleur technique	43 000 €	ETAT - DETR	96 000 €	40%
Travaux	197 000 €	Région BFC Territoires en Action	96 000 €	40%
		Autofinancement	48 000 €	20%
TOTAL	240 000 €		240 000 €	

Le plan de financement pourra être ajusté selon le positionnement des financeurs sollicités. Cette démolition prévue au 1er trimestre 2023 permettra la création d'un village d'entreprises au moyen d'un partenariat avec Action 70 dont la Communauté de Communes est actionnaire selon des modalités en cours de définition par la SEM.

Jean-Jacques SOMBSTHAY ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'APD relatif à l'opération de plan de démolition du bâtiment – rue de la Tuilerie,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre selon les modalités présentées,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2023,
- **ADOpte** le plan de financement,
- **AUTORISE** le Président à engager la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux,
- **AUTORISE** le Président à déposer les dossiers de financement auprès des différents partenaires,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-176_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-177_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°177/2022

Objet : CRTE : Signature de la convention financière pour 2022

Le Président rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), signé en Décembre 2021, définit le cadre stratégique de partenariat avec l'Etat sur la période 2021-2026 autour de quatre orientations :

- Accompagner la transition écologique et énergétique de la CCPH,
- Promouvoir l'attractivité métropolitaine du territoire par un développement équilibré et cohérent,
- Accompagner un développement harmonieux du cadre de vie,
- Garantir la qualité de l'offre de services publics.

Le CRTE donne lieu à une convention financière annuelle permettant d'engager les financements DETR et DSIL pour les actions inscrites au contrat. La convention financière 2021-2022 concerne 10 opérations pour un montant de subventions d'Etat de 332 704,02 €.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOPTE** la Convention financière CRTE - 2021-2022 avec la Préfecture de la Haute-Saône,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention financière, ainsi que tout document y afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221122-178_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mmes MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°178/2022

Objet : Adoption du contrat P@C 25

Le Président indique que le Département du Doubs reconduit la contractualisation engagée depuis plusieurs années avec les territoires, et permettant de mobiliser des financements spécifiques.

Sur la période 2022-2028, le Contrat P@C 25 poursuit les objectifs de :

- Coordination et de dialogue des politiques du Département et du bloc communal,
- Soutien aux projets,
- Développement d'une approche territoriale des projets par la connaissance et le retour d'expériences.

L'enveloppe réservée pour le territoire de la CCPH, d'un montant de 315 000 €, se répartit entre :

- **Un volet territorial** – permettant de soutenir les projets structurants – Montant de l'enveloppe : 94 500 € réservés à la CCPH et fléchés sur l'attractivité socio-culturelle du territoire et le renforcement des équipements dédiés :
 - Priorité 1 : Formation aux arts du cirque,
 - Priorité 2 : Pratique et diffusion des musiques actuelles,
 - Priorité 3 : Lecture publique à l'échelle intercommunale (Médiathèque).
- **Un volet local** – permettant de soutenir les projets d'intérêt local portés par les communes situées dans le département du Doubs. Montant de l'enveloppe : 220 500 € à répartir entre les 3 communes en fonction de leurs projets.

Une instance de concertation, réunissant le territoire et le Département du Doubs, sera chargée du suivi du Contrat, et sera composée de :

- La Présidente du Département,
- Les Conseillers départementaux concernés par le territoire de contractualisation,
- Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt,
- Les Maires des 3 communes de ce territoire situées dans le Doubs, à savoir Aibre, Laire, et Le Vernoy.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOpte** le Contrat « Pour une Action Concertée – 2022 à 2028 » avec le Département du Doubs,
- **VALIDE** la mise en place d'une instance de concertation et de suivi du présent contrat, réunissant les représentants du Département, le Président de la Communauté de Communes et les maires de Aibre, Laire et Le Vernoy,
- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat P@C 25, ainsi que tout document y afférent.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-178_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) - Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°179/2022

Objet : Services périscolaires - Avenant à la DSP pour la rémunération du délégué de l'exercice 2022

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé le 12 décembre 2019, une concession de services publics accueil périscolaire et extrascolaire avec l'Association Les Francas afin de lui confier la gestion d'accueils périscolaires et extrascolaires pour une durée de 3 ans soit pour la période 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. La concession de service public concerne la gestion des pôles périscolaires d'Echenans sous-Mont-Vaudois, de Chenebier et de Saulnot puisque la CCPH gère en régie les pôles périscolaires d'Héricourt (Cadet Rousselle et Ploye), de Bussurel-Vyans le Val, de Chalonvillars et de Coisevaux.

Par délibération en date du 12 décembre 2019, la CCPH a adopté le plan de rémunération du délégué basé sur le fait que la CCPH perçoit **directement** l'aide financière apportée par la Caisse d'Allocation Familiale au moyen du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). Ce dernier a pris fin au 31 décembre 2020 (donc en cours de concession) et lui succède un nouveau contrat appelé **Convention Territoire Globale**.

Cette convention prévoit que les concessionnaires perçoivent directement l'aide financière de la CAF. Cette aide financière est de **120 574,48€** montant maximal dès 2021 année de signature de la CTG.

Par délibération du 9 décembre 2021, la Communauté de communes a adopté, après avis de la commission de délégation de service public la modification de la rémunération du concessionnaire pour l'année 2021, en déduisant de la rémunération du concessionnaire les 120 574,48 € de CTG perçue directement par les Francas de Haute Saône.

Pour rappel, le Conseil Communautaire avait validé la rémunération annuelle de base versée par la collectivité au concessionnaire de 402 534 € (dont 289 576 € TTC de base pour 2022 et 112 960 € au titre des options).

La Communauté de Communes peut en effet décider de lever annuellement par ordre de service les options suivantes :

- Mercredis sur Echenans 29 665 € pour 2022,
- Accueil petites vacances Echenans 21 698 € pour 2022,
- Mercredis sur Chenebier 19 059 € TTC pour 2022,
- Accueil petites vacances Chenebier 18 120 € TTC pour 2022,
- Mercredis sur Saulnot 17 852 € TTC pour 2022,
- Accueil petites vacances Saulnot 20 659 € TTC pour 2022,
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot 12 819 € TTC pour 2022.

Le versement de la rémunération intervient en 3 fois à raison de :

- ✕ 50% en Mars,
- ✕ 30% en Septembre,
- ✕ 20% sur présentation du rapport d'activités annuel et du rapport financier.

Dans le cadre de la CTG, le concessionnaire percevra le montant de 120 574,48 € directement par la CAF. De fait la rémunération du concessionnaire passe globalement de 402 534,00 € à 281 959,52€ (base et options levées comprises).

La commission de DSP, réunie le 21 octobre 2022, a émis un avis favorable à cette modification de la rémunération des Francas pour 2022, afin de prendre en compte le versement par la CAF au Francas de la CTG.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de fixer la rémunération du concessionnaire 2022 à 281 959,52 €,
- **ACTE** du versement du solde pour 80 691,52€ à verser en 2023 compte tenu de l'acompte versé à hauteur de 201 268 €,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à cet avenant.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le
ID : 070-247000722-20221122-179_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°180/2022

Objet : Services périscolaires – Déclaration de Procédure infructueuse pour la consultation « concession de service public péri et extrascolaire » 2023-2025

Le Président rappelle que par délibération du 14 avril 2022, le Conseil Communautaire a adopté le principe de renouvellement de la concession de service public accueil péri et extrascolaire des 3-12 ans pour une durée de 3 années (2023-2025) et a autorisé le Président à engager la consultation correspondante.

Cette procédure de consultation se déroule en plusieurs étapes.

La première concerne l'appel à candidature : une annonce a été publiée au BOAMP et sur notre profil acheteur le 3 juin 2022.

Suite à cette annonce 2 structures se sont portées candidates : Les Francas de Haute Saône et Léo Lagrange. La commission de service public réunie le 4 juillet 2022, a admis ces 2 candidats à remettre une offre.

Ils ont donc tous deux été invités par le biais de notre profil acheteur à remettre une offre sur la base du cahier des charges détaillés qui leur a été adressé de manière dématérialisée.

Leurs offres devaient nous être adressées par voie dématérialisée avant le 9 septembre 2022 à 17h. Le 22 août Léo Lagrange nous a informés par courrier qu'ils ne pourraient nous adresser une offre car ils souhaitaient concentrer leur attention sur les autres contrats qui étaient en cours de renouvellement auprès d'autres collectivités.

Les Francas ont adressé une offre dans les délais impartis, cette offre a été examinée par la commission le 14 octobre 2022. La commission a demandé à ce qu'une négociation soit engagée avec les Francas afin que ceux-ci s'expliquent sur la valeur de leur offre de 444 389 € (base + option) soit une hausse de près de 50% par rapport à 2022, et précisent un certain nombre de points tels que la présentation détaillée des budgets et de la rémunération par site, l'indexation de la rémunération, des demandes d'explications sur l'évolution de la rémunération au regard des journées enfants.

Une négociation a donc été engagée avec demande de précisions par le biais du profil acheteur et organisation d'une rencontre avec le candidat. Lors de cette rencontre les Francas ont apporté quelques précisions quant au contenu de leur offre et corrigé très à la marge leur rémunération.

Ils ont expliqué l'augmentation de leur demande de rémunération pour 2023 par :

- Application de la convention ECLAT avec des importantes revalorisations des salaires,
- Ajustement à la baisse des recettes familles,
- Ajustement à la hausse des temps de travail des salariés sur le pôle d'Echenans compte tenu de la réalité des amplitudes de travail,
- Déséquilibre du budget dès 2022 sans demande d'avenant effectuée,
- Prise en compte de la CTG à hauteur seulement de 90% (107 897 € contre 120 574 €),
- Rajout de dépenses d'agent de service sur le pôle de Saulnot,
- Une erreur de calcul sur les temps de vacances de juillet d'environ 3 700 €.

Afin de baisser la rémunération l'association a proposé :

- la suppression du poste de coordination qui n'a pas démontré de plus-value mais avec un ajustement des frais de gestion à la hausse,
- la possibilité de baisser le budget des goûters bio et ou locaux en proposant des goûters traditionnels.

La non prise en compte des temps syndicaux dans le calcul des salaires affectés à la CCPH a bien été confirmée.

Pour les années 2024 et 2025 l'association a prévu une indexation **de 5,8%** de sa rémunération afin de limiter le risque d'exploitation compte tenu de la hausse du niveau de la vie et des revalorisations probables de la convention ECLAT.

La Communauté de Communes de son côté fait valoir les éléments suivants :

- La rémunération après négociation pour 2023 est en hausse de 55% comparée à 2022 (contre 67% dans l'offre initiale). La CCPH est en incapacité financière d'absorber cette hausse qui s'élève à 160 000 € environ pour la gestion des 3 pôles,
- Cette hausse n'est pas justifiée au regard du nombre de journées enfants 2023 qui est en réalité en baisse comparée à 2019. Or la rémunération 2019 pour 17 100 j/enfant était de 206 870 € contre 451 000 € demandé en 2023 pour 15 978 j/enfant,
- Le bilan financier 2021 n'a pas été transmis ni le prévisionnel financier 2022 et donc la hauteur du déficit 2022 n'est pas connue,
- Le montant de la CTG de 120 574 € doit être un objectif à atteindre de manière à corréliser la hausse de la rémunération à la hausse des journées enfants,
- Le budget des goûters doit être revu à la baisse,
- Le budget dédié au transport pour les sorties extrascolaires doit être vérifié,
- Sur le plan qualitatif, les temps de préparation des animateurs ne se traduisent pas dans les faits par des propositions ou évènements originaux et exemplaires, une plus-value qualitative est exigée sur les projets pédagogiques,
- Sur l'indexation pour les années N+1 et N+2, il faut privilégier une clause multi indices permettant d'ajuster le budget prévisionnel au plus près de la réalité compte tenu de la conjoncture et de l'inflation incertaines sur le court terme de la concession.

Ces éléments de la négociation ont fait l'objet d'une présentation à la commission de délégation de service public réunie le 21 octobre.

Lors de cette réunion, le Président a expliqué à la commission qu'il n'était pas possible pour la CCPH de retenir la proposition des Francas même ajustée. Le Président a alors proposé de déclarer la procédure infructueuse, la commission a rendu un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECLARE** infructueuse la procédure de concession de service public accueil péri et extrascolaire des 3-12 ans (2023-2025).

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-180_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221122-181_2022-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VEROY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VEROY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°181/2022

Objet : Services périscolaires - Avenant de prolongation d'un an de la DSP pour l'année 2023

Le Président explique que suite à la décision de déclarer infructueuse la procédure de concession de service public péri et extrascolaire pour l'accueil des 3- 12 ans, il a été proposé à la commission de reconduire d'un an, par voie d'avenant, l'actuelle concession en envisageant des pistes d'évolution afin de ne pas se trouver face à une interruption du service public mis en place, compte tenu des échéances au 31 décembre 2022 de la concession actuelle.

La rémunération proposée par la CCPH pour l'année 2023, au titre de cet avenant et acceptée par les Francas de Haute Saône, actuel concessionnaire, est de 350 000 € correspondant à la base et aux options levées au titre de l'année 2022, CTG déduite (Base + mercredis Chenebier et Echenans, petites vacances Echenans et Saunot, ½ petites vacances Chenebier, vacances juillet Saunot).

La commission a rendu un avis favorable à cette proposition qui représente toutefois un effort immédiat de la collectivité avec une hausse de 25 % de la rémunération 2022.

A noter qu'il conviendra au cours du 1^{er} semestre 2023 de se réinterroger sur le principe du renouvellement ou non de cette délégation pour 2024, d'une éventuelle reprise en régie ou de la passation de marchés publics.

Le Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à signer un avenant de prolongation d'une durée de 1 an avec les Francas de Haute Saône pour une rémunération de 350 000 €,
- **ACTE** du principe de réexamen en 2023 de la question du renouvellement ou non de cette délégation à partir de 2024 et de l'éventualité d'une reprise en régie, ou encore de la passation de marchés publics.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°182/2022

Objet : Autorisation de signer des avenants aux marchés de fournitures alimentaires « lot 12 : Produits surgelés, lot 12b : Produits surgelés bio ou labellisés, et lot 14 : Compoté, confiture et pâte à tartiner »

Le Président expose que les prestataires retenus pour la fourniture des denrées alimentaires de la Cuisine Centrale (POMONA PASSION FROID pour les lots 12 et 12b et PRO A PRO pour le lot 14) nous alertent sur leur incapacité à maintenir les prix du marché en raison de la conjoncture économique.

Pour les lots 12 et 12 b :

Les produits de la mer ainsi que la viande et la volaille sont toujours particulièrement impactés par la hausse des prix.

Les prix des produits à base de pomme de terre surgelés continuent de progresser en lien avec la hausse des prix de l'huile de tournesol et ceux de l'énergie.

Pour les produits végétaux (légumes et herbes aromatiques), la progression des prix, jusqu'alors peu sensible, s'explique par l'augmentation des prix de l'énergie mais aussi par ceux des emballages.

Pour le lot 14 : Le prix des compotes et confitures sont en très forte hausse, leur production est très énergivore et le prix du sucre est en très forte augmentation. Le prix des emballages cartons et plastiques demeure toujours très élevé et impacte donc directement l'évolution du prix des confitures compotes.

Cette modification doit faire l'objet d'un avenant pour être applicable.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer ces avenants à effet au 1^{er} décembre 2022 pour une durée de 6 mois et de reprendre l'attache des prestataires à l'issue de cette période afin de s'assurer de l'évolution de la situation. À l'issue de cette période le Conseil Communautaire pourrait être amené à se prononcer une nouvelle fois sur ce marché.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-183_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°183/2022

Objet : Adoption du CRAC ACIER + pour l'année 2021 remis par SEDIA

Le Président expose qu'il convient d'adopter comme chaque année le compte-rendu annuel au concédant (CRAC) pour l'opération immobilière dite « Bâtiment ACIER PLUS » confiée à SEDIA.

Le CRAC 2021 complet, disponible en consultation au siège de la CCPH, reprend les points suivants : Historique – Situation administrative – Données physiques – Compte de résultat prévisionnel - Moyens de financement – Conclusions et perspectives.

Pour mémoire, le site comprend un bâtiment de **16 926 m²** sur une parcelle de 37 855 m².

La convention de concession d'aménagement a été signée en juillet 2003 pour une durée de 20 ans. Elle a été prolongée en 2018 de 12 ans par avenant suite à des travaux d'extension programmés en 2018 et 2019, portant ainsi l'échéance de la concession à juillet 2030.

Les derniers investissements réceptionnés en 2018 et 2019 ont en effet permis de créer une surface de 1 029 m² (ateliers et locaux sociaux) demandée par l'entreprise et également de financer des dépenses liées au process. Ces dépenses s'élèvent à 2 200 000 €. Un surloyer lié à la prise en charge de travaux de process par SEDIA pour un montant de 16 749 € HT par an sur une durée de 9 ans a été acté.

En 2020, compte-tenu de la crise COVID, ACIER PLUS a bénéficié d'un report de loyer du second trimestre en fin de convention d'où un terme désormais fixé à octobre 2030.

Le loyer annuel 2021 est de 357 000 €.

Le compte de gestion au 31/12/2021 fait apparaître un résultat d'exploitation de **62 000 €** pour l'exercice 2021. Ce résultat est impacté par la non-régularisation de l'avenant lié au surloyer et dont la signature n'a pu intervenir qu'en juillet 2022 avec un effet rétroactif à 2018. Cette régularisation interviendra donc sur le compte de résultat de l'exercice 2022.

Le résultat cumulé est positif à hauteur de 1 076 000 €.

La trésorerie annuelle reste positive à hauteur de 143 000 €.

SUR LA DETTE

L'emprunt de 2,5 M€ contracté auprès de DEXIA en 2003 afin de financer l'achat du bâtiment initial et de l'extension n°1 a pris fin au 31 décembre 2021 avec une annuité de 8 000 €.

Reste donc en cours un seul emprunt au 31 décembre 2021. Cet emprunt, d'un montant de 2,2 M€ a été contracté en 2019 auprès de la Banque des Territoires (ex CDC) au taux fixe de 1,15 % pour une durée de 11 ans afin de financer la troisième extension. L'annuité 2021 est de 192 000 €

La garantie de cet emprunt est apportée par la CCPH à hauteur de 50%. Le montant restant à rembourser au 31/12/2021 est de 1 724 000 €.

Information complémentaire – Année 2022.

Le jour de la rédaction du présent CRAC, la connaissance d'un sinistre grêle intervenu fin juin 2022 permet d'indiquer un montant prévisionnel de dépenses pour reprise de l'étanchéité comprenant plus de 11 000 m² de toiture pour la période 2022/2023 de 1 180 000 € HT. Selon la lettre d'acceptation des dommages établie par l'expert, le remboursement par l'assurance s'élèverait à 915 000 € HT additionnés 205 000 € HT de reprise de vétusté soit un total de prise en charge de 1 120 000 € HT.

Le Directeur du site rencontré à cette occasion confirme la bonne santé financière de l'établissement d'Héricourt qui compte une centaine de salariés et qui voit son chiffre d'affaires en net progrès.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le CRAC remis par SEDIA pour l'opération immobilière ACIER PLUS au 31 décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-183_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-184_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

30

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°184/2022

Objet : Choix du candidat pour les contrats d'assurance

Le Président expose que les contrats d'assurances qui couvrent actuellement la CCPH arrivent à échéance le 31 décembre prochain. Pour ce renouvellement la CCPH a fait appel à un cabinet spécialisé (Risk Partenaires) afin qu'il nous assiste tant pour la rédaction du cahier des charges que pour l'analyse des offres adressées par les candidats.

Une consultation a été engagée selon la procédure adaptée sur la base de 6 lots pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2025 :

- Lot n°1 : Assurances Responsabilité civile
- Lot n°2 : Assurances Protection Fonctionnelle
- Lot n°3 : Assurances Protection juridique
- Lot n°4 : Assurances Flotte automobile
- Lot n°5 : Assurances Dommages aux biens
- Lot n°6 : Assurances Cyber-risques

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Valeur technique 40/100
- Tarification 40/100
- Qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire 20/100

Des offres ont été reçues pour chacun des lots :

ASSUREUR	COURTIER ou AGENT-GENERAL (le cas échéant)	Lot(s) candidaté(s)							
		Nom / adresse	Nom / adresse	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6
SMACL 141 Avenue Salvador Allende, 79031 NIORT Cedex 9				X	X	X	X		
GROUPAMA GRAND EST 30 Boulevard de Champagne, BP 97830, 21078 DIJON Cedex					X		X	X	
AREAS	PNAS 159 Rue du Fg Poissonnière 75009 PARIS			X					
PILLIOT	CABINET PILLIOT Rue de Witternesse – BP 40002 62921 AIRE SUR LA LYS Cedex						X		
PROTEXIA	SARRE ET MOSELLE 17 Av. Poincaré, BP 80045 57401 SARREBOURG					X			
WAKAM	SARRE ET MOSELLE 17 Av. Poincaré, BP 80045 57401 SARREBOURG & DATTAK 82 boulevard des Etats-Unis 78110 Le VESINET								X
GENERALI	ACL COURTAGE 11 RUE FAIDHERBE 46400 SAINT CERE								X

Après ouverture des plis et analyse, il est proposé de retenir les offres suivantes :

Assurances préconisées				
Intitulé du lot	Assureur	Courtier / Agent	Franchise	Cotisations
Responsabilité civile	AREAS	PNAS	Sans franchise	2 814,54 €
Protection fonctionnelle	GROUPAMA-GE	-	10% mini 0,45 FFB	707,82 €
Protection juridique	SMACL	-	Sans seuil d'intervention ni franchise	1 114,59 €
Flotte Auto + Auto mission	GROUPAMA-GE	-	Auto : offre de base avec DTA tous véhicules /Franchise 150€ - 3,5T et 350€ + 3,5T	7 123,52 €
Bris de machines			Auto mission : sans franchise	
			4 Bennes à ordures ménagères (623.985€)	4 189,31 €
Dommages aux biens	GROUPAMA-GE	-	Variante 1 : Franchise 1000€ sauf 10 000€ en Tempête, neige, grêle	17 060,36 €
CYBER	WAKAM	Sarre et Moselle	Dommages et pertes et Responsabilité civile : 1000 €	3 157,73 €
Total TTC annuel (avec cyber et bris de machines & franchise rehaussée en dommages aux biens)				36 167,87 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer les marchés avec les assureurs dans les conditions énoncées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-184_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-185_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
15 novembre 2022

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaients présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie DAVAL, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Fernand BURKHALTER / Hugues VILLANI à Gilles LAZAR / Sylvie DAVAL à Quentin HAFEKOST / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme M Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°185/2022

Objet : CDACi - Autorisation de déposer un nouveau dossier

Le Président expose que le Conseil Communautaire a été appelé à plusieurs reprises à se prononcer sur le projet conduit par le groupe Majestic classé 12^{ème} exploitant de salles au niveau national pour la création d'un complexe de cinéma à Echenans sous Mont Vaudois auquel seront associés d'autres services et équipements : restaurants, bowling, laser game ...

Outre la saisine régulière de l'assemblée communautaire pour la procédure de mise en compatibilité du PLU d'Echenans ainsi que pour les acquisitions foncières rappelons que l'assemblée a pris les principales décisions suivantes :

- Délibération 120/2019 du 04 juillet 2019 : Adoption du contrat métropolitain dans lequel est inscrite l'opération de création d'un complexe cinématographique.
- Délibération 184/2020 du 15 décembre 2020 : Signature d'une convention avec le cabinet HEXACOM pour déposer le dossier en CDACi.
- Délibération 185/2020 du 15 décembre 2020 : Engagement d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la plateforme dédiée à l'accueil du projet.
- Délibération 002/2021 du 28 janvier 2021 : Adoption du PACT 2 dans lequel figure ce projet.
- Délibération 036/2021 : Les activités cinématographiques, les arts du cirque et les activités musicales sont déclarées d'intérêt communautaire.
- Délibération 133/2021 du 06 juillet 2021 autorisant la société CINE 70 à déposer le dossier d'autorisation en CDACi pour un projet de 7 salles et 1 290 places assises.


Le 06 septembre 2021, la CDACi de Haute Saône a statué sur le projet déposé et par 5 voix pour 5 voix contre et 1 abstention, le dossier n'a pas été autorisé.

Suite à cette décision, le porteur de projet confirme bien sa volonté de créer dans le Pays d'Héricourt une offre cinématographique et un nouveau projet est en cours d'élaboration pour une offre toutefois réduite à 5 salles pour tenir compte des observations émises en commission.

Il convient donc que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt autorise la SARL CINE 70 à déposer une nouvelle demande d'autorisation auprès de la CDACi pour la création d'un complexe cinématographique de 5 salles (et 950 places environ) sur les parcelles suivantes situées à Echenans sous Mont Vaudois : ZD17, B833, B834, B835, B838, B839, B1160, B1144, B1147 et B1159.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (6 votes contre & 3 abstentions) **AUTORISE** la société CINE 70 à déposer une nouvelle demande d'autorisation auprès de la CDACi de la Haute-Saône pour la création d'un complexe cinématographique à Echenans sous Mont Vaudois.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 
ID : 070-247000722-20221122-185_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
15 novembre 2022

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

33

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Fernand BURKHALTER, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) **membres titulaires**, Jean-Marie CUNIN (AIBRE), Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Michel GERARD (LE VERNROY) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) - Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Sylvie DAVAL, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNROY) - Jean-François RIBIERE (SAULNOT) - Yves LIGIER (VYANS LE VAL)

Pouvoirs :

Mmes MM Dominique CHAUDEY à Fernand BURKHALTER / Hugues VILLANI à Gilles LAZAR / Sylvie DAVAL à Quentin HAFEKOST / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Dominique VARESCHARD à Martine PEQUIGNOT / Yves LIGIER à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme M Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Philippe GUYOT (VERLANS)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°186/2022

Objet : Signature d'une convention pour le groupement de commande pour l'ortho photographie

Le Président expose que l'ortho photographie est un outil qui permet de répondre à des obligations législatives (comme les DT/DICT, décret de 2012 instaurant une obligation d'assurer un géo référencement précis de son réseau), de travailler sur des projets d'aménagement...

Avec une précision à 5 cm (pixel à 5 cm), cette ortho photographie est une donnée de haute résolution. Réalisée sur l'ensemble du territoire communautaire, elle permet de visualiser les évolutions géographiques de la CCPH.

À ce titre elle doit être renouvelée régulièrement.

Tous les 5 ans environ, Pays Montbéliard Agglomération (PMA), le Grand Belfort (GBA) et le Pays d'Héricourt engagent ensemble une ortho photographie de leurs territoires pour alimenter en données les SIG et outils numériques dédiés.

La dernière campagne date de 2017. Les couts d'une campagne d'ortho photographie sont relativement élevés, et la mise en place d'un groupement de commande permet de mutualiser la dépense (vol, traitement de la donnée, ...).

Pour mémoire la participation de la CCPH en 2017 était d'environ 28 000 € TTC.

Aussi, il est proposé de réaliser à nouveau un groupement de commande pour l'acquisition de l'ortho photographie 2023 (livrable en 2024).

Les structures suivantes participeraient à cette démarche :

- Pays de Montbéliard Agglomération,
- Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- Département du Territoire de Belfort,
- Communauté de Communes du Pays d'Héricourt,
- ENEDIS.

Pour mémoire, PMA était mandataire du groupement en 2017.

Pour cette nouvelle campagne, le Grand Belfort assurerait ce rôle et s'occuperait ainsi de l'ensemble des démarches administratives.

À noter qu'au-delà de l'intérêt financier d'un groupement de commande, la mise en œuvre d'une orthophotographie commune sur le territoire de trois collectivités permet de poser les jalons pour une collaboration forte dans le sens des demandes réglementaires à venir en lien avec le projet de Plan des Corps de Rues Simplifié « Nord Franche-Comté » (standard d'échange de fond de plan à Grande Echelle et dont l'étendue du territoire serait au-delà du territoire de l'orthophotographie) obligatoire à compter du 1er janvier 2026.

Modalités financières de ce groupement :

ENEDIS participerait à hauteur de la moitié du volume de la mission. La quote-part restante (50 % du montant total de la mission) serait à la charge des 4 collectivités par un calcul du prorata des superficies de leur territoire respectif.

Il resterait donc un financement par la CCPH d'environ 20 000 € TTC soit 6.45% de la prestation globale.

Montants approximatifs calculés en fonction des montants de la dernière mission en 2017 soit 310 000 € TTC :

Membres du Groupement	Surfaces agglomération (km ²)	Surfaces Ortho arrondie (km ²)	taux de Participation	Estimations (€ TTC)
ENEDIS			50 %	155 000
Grand Belfort Communauté d'Agglomération	263,1	309	10,80 %	33 480
Territoire de Belfort	347,7	393	14,25 %	44 175
Communauté de Communes Pays d'Héricourt	157,7	193	6,45 %	19 995
Pays de Montbéliard Agglomération	450,8	529	18,50 %	57 350
Total	1 219,3	1 424	100 %	310 000

Chacun des membres s'engage à prendre en charge le montant du ou des marchés à conclure eu égard au taux de participation défini ci-dessus, étant précisé que le taux de participation est établi proportionnellement à la surface du territoire des membres concernés.

Les projets de convention sont joints en annexe de ce rapport.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la constitution d'un fond de plan très grande échelle image de type « Photogrammétrique », « Ortho photographie », PCRS Pixel de 5 cm,
- **AUTORISE** le Président à la signature de la convention constitutive d'un groupement de commande,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce projet,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-186_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°187/2022

Objet : Concours de trompette – Attribution d'une subvention

Le Président rappelle qu'à l'initiative de Pascal BOUTON, professeur de trompette, un concours de trompette avait été organisé en 2019 puis en 2021. Contrairement aux concours habituels, celui-ci ne s'adresse pas qu'aux élèves trompettistes des plus hauts niveaux mais permet également et surtout aux jeunes élèves, de se produire devant un jury composé de personnalités musicales renommées.

L'objectif premier de cette manifestation et de se faire rencontrer des trompettistes venus de toute la France, de tous horizons et de tous niveaux. Face au succès des deux premières éditions organisées en 2019 (48 candidats) puis en 2021 (72 candidats, malgré la crise de Covid-19 et un concours en vidéo), l'objectif est de faire perdurer dans le temps le concours de trompette d'Héricourt, d'en faire tous les deux ans un événement national incontournable et récurrent pour les trompettistes. C'est pourquoi une 3^{ème} édition est proposée pour les 4 et 5 février 2023.

La totalité des pièces imposées du concours ont été composées spécialement pour cette édition, ce qui fait du concours de trompette un événement d'envergure nationale

Ce week-end dédié à la trompette sera également l'occasion pour les candidats, leurs familles et tout le public, d'assister à deux grands événements musicaux animés par deux formations de très haut niveau.

Le week-end s'achèvera avec une pièce composée par André Telman qui regroupera tous les participants du concours, candidats et membres du jury. Cette pièce servira d'hymne officiel au concours.

Le budget est préparé et géré par l'association « Concours de trompette d'Héricourt » présidé par Pascal BOUTON. Il s'élèvera à 13 700 €.

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
Artistique	7 050 €	Inscriptions	1 500 €
Restauration, hébergement, accueil	2 230 €	Mécénat/ sponsoring	2 000 €
Communication	400 €	CCPH	4 000 €
Trophées candidats	320 €	Département	2 000 €
Frais divers	500 €	Ville d'Héricourt	1 000 €
Lots et récompenses des partenaires	3 200 €	Lots et récompenses des partenaires	3 200 €
TOTAL	13 700 €	TOTAL	13 700 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association « Concours de trompette d'Héricourt »,
- d'inscrire les crédits au budget 2023.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-187_2022-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°188/2022

Objet : Budget Principal : Décision Modificative n°2

Le Président rappelle qu'en date du 14 avril 2022 la CCPH a voté son Budget Principal. La 1^{ère} DM est passée au Conseil Communautaire du 5 juillet. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une 2^{ème} décision modificative.

Celle-ci concerne :

- Une augmentation des crédits pour le chapitre 65 : 10 000 €.
 - o Pour des créances éteintes afin d'annuler des titres émis en 2017-2018 et 2019 : 2 700 € au 6542.
 - o Pour un ajustement des crédits pour le versement à la Ville d'Héricourt d'une subvention de fonctionnement des écoles de 293 295 €. Il manque environ 4 700 € sur l'article 657341.
 - o Pour un ajustement de crédits pour les cotisations de sécurité sociale des élus au 6534 : 2 600 €.
- Un ajustement des crédits au chapitre 012 pour 100 000 € suite principalement aux impacts sur la masse salariale de décisions nationales.

Motifs de dépassement :	Montant correspondant
Modification du nombre d'échelons et de la durée de certains échelons des grades relevant des échelles de rémunération C1, C2 et C3 avec attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année au 1 ^{er} janvier 2022	+ 21 000 €
Augmentation du SMIC et relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique correspondant à l'indice majoré 352 (au lieu de l'indice majoré 343) à compter du 1 ^{er} mai 2022	+ 13 000 €

Revalorisation de la valeur mensuelle du point d'indice majoré au 1 ^{er} juillet 2022 soit + 3,5 %.	+ 56 000 €
Mise à disposition d'une secrétaire de mairie auprès de la commune d'Etobon et du Syndicat des Eaux	+ 10 000 €

Afin d'équilibrer ces nouvelles dépenses, la DM2 intègre 2 écritures :

- Une augmentation des recettes de fonctionnement pour remboursement des charges de personnel : 27 000€ au chapitre 013.
- Un prélèvement sur dépenses imprévues pour 83 000 €.

Ces écritures modificatives se traduisent ainsi :

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 012 : Charges de personnel

BP : 4 414 700,31 €	DM2 : + 100 000 € (64131 : 80 000 € 64168 : 20 000 €)	Nouveaux crédits : 4 514 700,31 €
---------------------	---	-----------------------------------

Chapitre : 65

BP : 1 521 804,60 €	DM2 : + 10 000 € (Article 6542 : 2 700 € Article 657341 : 4 700 € Article 6534 : 2 600 €)	Nouveaux crédits : 1 531 804,60 €
---------------------	--	-----------------------------------

Chapitre 022 – Dépenses imprévues (fonctionnement) :

BP : 153 176,14 €	DM2 : - 83 000 € (Article 022)	Nouveaux crédits : 70 176,14 €
-------------------	-----------------------------------	--------------------------------

En recettes de fonctionnement :


Chapitre 013 : Atténuation de charges

BP : 10 000 €	DM2 : + 27 000 € (Article 6419 : 7 000 € Article 6459 : 20 000 €)	Nouveaux crédits : 37 000 €
---------------	---	-----------------------------

Ces ajustements entraînent une modification de l'équilibre pour la section de fonctionnement, qui s'établit à 10 150 327,30 € mais reste inchangée pour l'investissement à 6 711 045,88 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°2 du Budget Principal 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 
ID : 070-247000722-20221122-188_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STÉIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°189/2022

Objet : Budget annexe Ordures Ménagères : Décision modificative n°1

Le Président rappelle qu'en date du 14 avril 2022 la CCPH a voté le budget primitif du service Ordures Ménagères. Il est nécessaire aujourd'hui de prendre une première décision modificative.

Celle-ci concerne :

- Une augmentation des recettes de fonctionnement pour le chapitre 74 (Subvention d'exploitation) de 20 895,00 € qui correspond à une aide de l'ADEME pour la réalisation de l'étude préalable sur le tri à la source des bio déchets et qui n'avait pas été budgétisée lors de la réalisation du BP,
- Une augmentation des crédits de fonctionnement au chapitre 011 de 14 000 € au compte 6066 (carburants) afin d'absorber l'augmentation du prix du carburant pour la fin de l'année,
- Un ajustement des crédits au chapitre 012 pour 6 895 € au compte 6411 (Salaires, etc.) : afin de prendre en compte les différentes augmentations réglementaires liées à la charge salariale (augmentation du point d'indice, dispositif « indemnité inflation », etc.) réalisées au cours de cette année.

Ces écritures se traduisent ainsi :

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général (fonctionnement)

BP : 218 352,47 €	DM1 : + 14 000 € (Article 6066)	Nouveaux crédits : 232 352,47 €
-------------------	------------------------------------	---------------------------------

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés (fonctionnement) :

BP : 391 000 €	DM1 : + 6 895 € (Article 6411)	Nouveaux crédits : 397 895 €
-----------------------	--	-------------------------------------

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 : Subvention d'exploitation (fonctionnement)

BP : 70 000 €	DM1 : + 20 895 € (Article 74)	Nouveaux crédits : 90 895 €
----------------------	---	------------------------------------

Ces ajustements entraînent une modification de l'équilibre pour la section de fonctionnement, qui s'établit à 1 962 598 ,56 € mais reste inchangée pour l'investissement à 612 030,09€.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** la présente Décision Modificative N°1 du Budget Ordures Ménagères 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,



Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le
ID : 070-247000722-20221122-189_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-190_2022-DE



Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°190/2022

Objet : Budget Principal - Créances éteintes services Développement économique et Médiathèque

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour admettre en créances éteintes des sommes ne pouvant être recouvrées après la mise en place de poursuites restées sans réponse.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée.

La Communauté de communes conteste quasi systématiquement ces demandes et proposent un échelonnement de la dette. Cependant le Tribunal émet régulièrement des décisions d'effacement des dettes. Il est alors nécessaire pour la CCPH d'admettre ces sommes en créances éteintes. Cette décision doit toujours être validée par une délibération de l'assemblée communautaire.

L'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **2 690,60 €** portant sur les années de 2017 à 2019.

- **Développement économique (Tuilerie) : 2 646,20 € (loyers et charges non réglés)**
- **Médiathèque : 44,40 € (documents non rendus)**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'admettre ces créances en créances éteintes pour un montant total de **2 690,60€ au compte 6542.**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-191_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STÉIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°191/2022

Objet : Budget annexe Ordures Ménagères : Créances éteintes

Le Président expose que la Trésorerie sollicite régulièrement la Communauté de communes pour annuler des créances considérées comme ne pouvant être recouvrées suite à la mise en œuvre des procédures de poursuite restées sans réponse.

La fréquence de ces demandes est à mettre en parallèle avec le volume de facturation traité qui s'est élevé à 24 836 factures en 2021 (24 492 en 2020) pour 9 787 abonnements. Pour mémoire le montant de la redevance s'est élevé à **1 499 206,55 € en 2021**.

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le comptable nous informe et nous communique les dossiers concernant une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, et ceux concernant une procédure de surendettement des particuliers se terminant par une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire donc, par l'effacement des dettes de la personne surendettée. Ainsi nous espérons un retour à meilleure fortune pour ces personnes.

A défaut de contestation de notre part, cela signifie que nous acceptons implicitement la décision d'effacement des dettes qui fait l'objet d'un jugement par le tribunal d'instance et donc, la demande d'admission en non-valeur qui s'en suit et qui doit toujours être validée par une délibération.

Aussi, l'état présenté par la Trésorerie représente un montant de **2 271,71 €** portant sur les années de 2015 à 2022.

ANNÉE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
TOTAL HÉRICOURT	94,35 €	75,00 €	153,15 €	107,49 €	155,96 €	158,84 €	79,89 €	14,55 €	1 422,73 €
TOTAL CHAMPEY	- €	- €	- €	- €	836,48 €	- €	- €	- €	836,48 €
TOTAL BREVILLIERS	12,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	12,50 €
TOTAL CREANCES ETEINTES (6542)	106,85 €	75,00 €	153,15 €	107,49 €	992,44 €	158,84 €	79,89 €	14,55 €	2 271,71 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'annuler les **créances éteintes** d'ordures ménagères pour un montant total de **2 271,71 € (compte 6542)**.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-191_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-192_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°192/2022

Objet : Ouverture dominicale des commerces pour 2023 : Avis sur les demandes

Le Président expose que le titre III de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Ainsi, l'article L.3132-26 du Code du Travail, modifié par la loi du 06 août 2015, dispose que pour les commerces de détail, des dérogations au repos dominical peuvent être accordées par le Maire à hauteur de douze dimanches par an au lieu de cinq auparavant. La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressés qui existait avant la loi, l'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de cinq, qui doit rendre un avis conforme.

Il est rappelé que les commerces de détail alimentaire peuvent déjà ouvrir librement le dimanche jusqu'à 13 heures. Désormais ils pourront ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

À noter que, sur le territoire de la Haute-Saône l'ouverture du dimanche de certaines branches d'activités est réglementée par arrêtés préfectoraux à savoir :

- les commerces de chaussures dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à trois ;
- les commerces de loisirs et articles de sport dont le nombre d'ouverture le dimanche est limité à deux ;
- les commerces d'ameublement qui peuvent ouvrir les deux dimanches précédant Noël, le premier dimanche des soldes d'hiver et quatre dimanches laissée à disposition et tenant compte des spécificités commerciales de chaque enseigne.

Conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, l'avis du Conseil communautaire est requis sur la liste proposée par les communes, des dimanches susmentionnés, étant rappelé que cet avis doit être conforme pour que le Maire puisse arrêter cette liste.

Pour l'année 2023 :

- la SARL HERI (magasin NOZ) a sollicité la commune de Brevilliers et le Maire propose d'autoriser son ouverture pour les dimanches suivants : 15 octobre, 22 octobre, 29 octobre, 5 novembre, 12 novembre, 19 novembre, 26 novembre, 3 décembre, 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre.
- Pour Héricourt, après consultation des commerces, seul le magasin Leclerc a répondu. Il est proposé par la Ville d'Héricourt de permettre l'ouverture des commerces les 12 dimanches suivants : 8 janvier, 12 février, 19 mars, 09 avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 10 septembre, 22 octobre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre.

Le Conseil Communautaire à la majorité des suffrages exprimés (7 votes contre) **ÉMET** un avis conforme aux propositions de Messieurs les Maires de Brevilliers et Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,



Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-192_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le



ID : 070-247000722-20221122-193_2022-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
15 novembre 2022

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°193/2022

Objet : HABITAT 2020 : attribution de subventions

La Communauté de Communes du pays d'Héricourt participe aux travaux des usagers pour la rénovation de leur habitat via la politique HABITAT 2020. 3 dossiers « FACADES », 1 dossier « HABITER MIEUX » et 1 dossier « REMBOURSEMENT SOLIHA » sont aujourd'hui présentés.

FACADES	
Propriétaire	DOS SANTOS FRANCOIS
Adresse	2 CHEMIN DES CHAMPS DU CHENE 70400 ETOBON
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	24 207 €
Montant subvention CCPH	800 €

FACADES	
Propriétaire	ELIAS DANIEL
Adresse	4 RUE DU M. DE LATTRE DE TASSIGNY 70400 HERICOURT
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	6 532.47 €
Montant subvention CCPH	653 €

FACADES	
Propriétaire	FREDERIC GRAND
Adresse	12 RUE DES GRANDS CHAMPS 70400 COUTHENANS
Type de travaux	RAVALEMENT DE FACADE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	8 000 €
Montant total des travaux HT	33 575.40 €
Montant subvention CCPH	800 €


HABITER MIEUX SERENITE	
Propriétaire	COLLIER DIDIER
Adresse	9 RUE CHARLES CANEL
Type de travaux	POSE POELE A GRANULES - VMC
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	14 346 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	11 422 €
Montant subvention CCPH	500 €

REMBOURSEMENT SOLIHA – HABITER MIEUX SERENITE	
Propriétaire	RUDY JEAN
Adresse	RUE JACQUES PREVERT 70400 HERICOURT
Type de travaux	ISOLATION COMBLES ET TOITURE-ISOLATION EXTERIEURE
Montant maximum de travaux subventionnables HT	20 000 €
Montant total des travaux HT	24 868.27 €
Montant subventions autres financeurs (Département, ANAH, ASE...)	13 107 €
Montant subvention CCPH	500 €

Ce sont **3 253 €** de subventions que la CCPH accorde sur ces dossiers.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **AUTORISE** le Président à procéder au paiement des subventions pour les dossiers ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 
ID : 070-247000722-20221122-193_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-194_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°194/2022

Objet : Adoption des tarifs des services publics pour 2023

Le Président expose que chaque année, il appartient au Conseil communautaire de se prononcer sur la fixation et l'évolution des tarifs publics applicables. En effet, il est nécessaire de délibérer à ce sujet pour permettre une facturation par le Trésor Public.

Pour 2023, il est proposé de maintenir l'ensemble des tarifs de l'année 2022.

- Mise à disposition de véhicule et de personnel :

La CCPH est amenée de plus en plus à prêter un véhicule aux associations ou à mettre à disposition son personnel lorsque par exemple des agents du service ordures ménagères sont sollicités à la suite d'une manifestation.

	Tarifs 2023	
	Personnel à l'heure de mise à disposition	20,80 €
Prêt de véhicule aux associations	Journée	Week-end
	36,50 €	62,00 €

- Photocopie, Impression :

Comme l'an passé, il convient de fixer des tarifs pour la réalisation de photocopies et d'impressions réalisées à la demande d'usager, d'administré concernant notamment les documents volumineux tels que les documents budgétaires.

	Noir et Blanc	Couleur
Photocopie A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €
Impression A4 (A3 : 2 x A4)	0,20 €	0,40 €

- Centre d'Affaires Pierre Carmien :

Pour 2023, il est proposé de maintenir les tarifs actuels de location de la salle de réunion du CAPC :

	Tarifs 2023
Location de la salle de réunion du CAPC (1/2 journée)	60 € HT

Il est à noter que les locataires du CAPC bénéficient d'une mise à disposition de la salle de réunion à titre gracieux.


- Maison de la formation :

Pour 2023, il est proposé de reconduire les tarifs de location des salles de la Maison de la Formation :

	Salle 1	Salle 2	Salle 3	Salle 4	Salle 5	Bureau
1/2 journée	25 €	13 €	30 €	15 €	13 €	5 €
Journée	50 €	25 €	60 €	30 €	25 €	10 €
Semaine	200 €	100 €	240 €	120 €	100 €	40 €
Mois	750 €	375 €	900 €	450 €	375 €	150 €

Ces tarifs comprennent la location de la salle et l'accès à l'espace convivialité ainsi que la connexion internet. Il est rappelé que pour chaque nouveau locataire des frais de dossier sont facturés à hauteur de 30 euros.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les tarifs présentés ci-dessus pour 2023.

Envoyé en préfecture le 29/11/2022
Reçu en préfecture le 29/11/2022
Publié le 
ID : 070-247000722-20221122-194_2022-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-195_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNON) **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°195/2022

Objet : Ressources humaines : Transformations et créations de poste

Le comité technique a été saisi pour les dossiers concernés le 21 novembre 2022.

1. Service technique

En l'absence d'un agent pour maladie, il a été nécessaire de réorganiser les tâches du personnel au sein des différents bâtiments de la CCPH.

Il convient de modifier le poste d'un agent recruté sur le grade d'Adjoint technique à 20 heures par semaine et d'augmenter son temps de travail à 28 heures par semaine.

2. Service médiathèque

Le responsable du service a réussi l'examen professionnel de Bibliothécaire Principal. Il est proposé de transformer son poste, à savoir de créer un poste de Bibliothécaire Principal à temps complet au 1^{er} décembre 2022.

3. Service périscolaire

L'annualisation du temps de travail d'un agent n'est plus conforme à la réalité du terrain. En effet l'agent ne souhaite plus travailler pendant les vacances scolaires. Ainsi il est nécessaire de modifier le temps de travail du poste en créant un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 5,5 heures par semaine et en supprimant l'emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 6,5 heures par semaine.

4. Création d'un poste à temps complet d'administrateur des systèmes informatiques et numériques au 1^{er} janvier 2023 sur le cadre d'emplois des techniciens ou ingénieurs territoriaux

La CCPH est structurée actuellement en 8 directions disposant chacune de leurs spécificités numériques. Le fonctionnement de l'EPCI nécessite aujourd'hui d'améliorer l'ensemble des process dans une démarche de performance, de rationalisation et de sécurisation.

Ce nouveau poste est proposé en remplacement d'un poste d'attaché non pourvu à ce jour et permettra ainsi de contenir le budget de la masse salariale de la collectivité.

Selon le profil de l'agent (diplôme, expériences et parcours professionnels) le poste sera pourvu sur le grade de technicien ou d'ingénieur.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions)

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps non complet à 20 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à 28 heures par semaine,
- **CREE** un poste de bibliothécaire principal à temps complet au 1^{er} décembre 2022,
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à 6,5 heures par semaine et de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 5,5 heures par semaine,
- **CREE** un poste de technicien territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2023,
- **CREE** un poste d'ingénieur territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-195_2022-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlia MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlia MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°196/2022

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de ressources humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- Ⓢ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- Ⓢ Marchés publics : en € HT : NEANT
- Ⓢ Contrat de location : NEANT
- Ⓢ Contrat d'assurance : NEANT
- Ⓢ Régies comptables : NEANT
- Ⓢ Dons et legs : NEANT
- Ⓢ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- Ⓢ Nouvelles actions en justice : NEANT
- Ⓢ Conventions de formation du personnel : NEANT
- Ⓢ Contrats de travail à durée déterminée : NEANT

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-197B_2022-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°197/2022

Objet : Budget annexe Guinnottes – Emprunt / Choix de l'organisme bancaire

Le Président expose qu'une consultation a été engagée auprès de 7 organismes bancaires afin d'obtenir des offres de prêt ayant pour objet de financer le programme d'aménagement des Guinnottes 3.

Après examen des propositions reçues, c'est l'offre du Crédit mutuel qui apparaît la mieux disante avec les conditions suivantes :

- Montant : 1 000 000 €
- Objet : Crédit relais subventions
- Durée : 3 ans
- Taux fixe : 2,72 %
- Intérêts : arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
- Annuités estimées à 27 200 €
- Frais de dossier : 1 000 € payables au déblocage des fonds
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, la totalité du crédit devant être débloqué avant le 16 janvier 2023
- Coût du crédit estimé à 83 835.62 € hors frais de dossier.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) :

- **DECIDE** de retenir l'offre du Crédit Mutuel,

- **AUTORISE** le Président à signer le Contrat de prêt et tout document afférent,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 novembre 2022 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, le 22 novembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Héricourt sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 15 novembre 2022.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
15 novembre 2022

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

29

Nbre de suffrages exprimés

43

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Jean-Claude KUBLER, Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Danielle BOURGON, Catherine FORTES, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Sylvie NARDIN, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires, André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY) membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON), Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Jean-Pierre JEANROY à Nicolas JOUFFRAY / Ouari BELAOUNI à Gilles LAZAR / Luc BERNARD à Pierre-Yves SUTTER / Sylvie CANTI à Jean-Luc PARIS / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Maryse GIROD à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Chantal GRISIER à Sylvie NARDIN / Dahlila MEDDOUR à Fernand BURKHALTER / Patrick PAGLIA à Catherine FORTES / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Martine PEQUIGNOT / Grégoire GILLE à Quentin HAFEKOST

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Emile JOSSE (LAIRE) – Claudine GOUSSET (SAULNOT) – Jacky BUTEL (VILLERS S/SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°198/2022

Objet : Budget annexe Guinnottes – DM n°1

Le Président expose que suite à l'acceptation de l'offre de prêt du crédit mutuel une décision modificative est nécessaire suite à la souscription de cet emprunt afin de régulariser les écritures comptables comme suit :

- inscription de 1 000 000 € au 1641 ainsi qu'au 605 (chapitre 011), au 7133 et au 3555.
- ajustement des crédits pour 222 547,79 € aux articles 71355 (recette et dépense) et au 3555 (recette et dépense) afin de permettre les écritures de stock suite à la cession des différents terrains cette année et la régularisation de la vente Packmat de 2021.

En dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

BP : 609 034 €	DM1 : + 1 000 000 € (Article 605)	Nouveaux crédits : 1 609 034 €
----------------	--------------------------------------	--------------------------------

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections

BP : 2 611 325,77 €	DM1 : + 222 547,79 € (Article 71355)	Nouveaux crédits : 2 833 873,56 €
---------------------	---	-----------------------------------

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections

BP : 1 366 029,77 €	DM1 : + 1 222 547,79 € (Article 7133 : 1 000 000 € Article 71355 : 222 547,79 €)	Nouveaux crédits : 2 588 577,56 €
---------------------	--	-----------------------------------

En dépense d'investissement :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP : 1 366 029,77 €	DM1 : + 1 222 547,79 € (Article 3355 : 1 000 000 € Article 3555 : 222 547,79 €)	Nouveaux crédits : 2 588 577,56 €
---------------------	---	-----------------------------------

En recettes d'investissement :

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

BP : 0 €	DM1 : + 1 000 000 € (Article 1641)	Nouveaux crédits : 1 000 000,00 €
----------	---------------------------------------	-----------------------------------

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

BP : 2 611 325,77 €	DM1 : + 222 547,79 € (Article 3555)	Nouveaux crédits : 2 833 873,56 €
---------------------	--	-----------------------------------

Ces ajustements entraînent une modification des équilibres pour la section de fonctionnement, qui s'établit à 4 497 266,55 € et pour la section d'investissement à 3 878 832,55 €.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) :

- **DECIDE** d'inscrire l'emprunt souscrit auprès du Crédit Mutuel au Budget Annexe des Guinnottes 2022 pour la somme de 1 000 000 €,
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du Budget annexe des Guinnottes 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 23 novembre 2022
Le Président,

Envoyé en préfecture le 29/11/2022

Reçu en préfecture le 29/11/2022

Publié le

ID : 070-247000722-20221122-198_2022-DE

